

DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 10 février 2021 à 19 h 00
Par visioconférence

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président (2022)
M. Arnaud Desbiens	Vice-président (2021)
M ^{me} Amélie Lapointe	Secrétaire (2022)
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice (2021)
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2022)
M. Bernard Drouin	Administrateur coopté (2021)
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

ABSENCES :

M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur (2021)
M. Yvon Bélanger	Trésorier (2022)
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 21-02-01

SUR PROPOSITION DE Mme Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé en y ajoutant les sujets suivants :

- participation citoyenne aux séances des conseils d'arrondissement;
- préparation de l'assemblée générale annuelle.

3 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2021

Modification : retirer la deuxième phrase de l'avant-dernier paragraphe du point 6.

RÉSOLUTION 21-02-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Amélie Lapointe, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2021 tel que modifié.

Affaires découlant du procès-verbal

- **Avenue Fournier** – Faisant suite à des représentations du conseil de quartier et de citoyens, la personne responsable à la Ville a confirmé que le déneigement aura lieu à compter de l'hiver prochain. M. Pelletier a remercié M. Normand et transmis les courriels échangés aux autres membres du conseil ainsi qu'à M^{me} Villeneuve.
- **Résolution 20-01-02** - La députée, M^{me} Boutin, a répondu à la demande du conseil qui souhaitait connaître sa position par rapport au tramway. Dans l'ensemble, elle est favorable au projet, mais précise qu'il faut approfondir les études. Le conseil de quartier voulait connaître sa position sur la portion ouest du tracé mais cela n'a pas été précisé dans la réponse de M^{me} Boutin.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Villeneuve a annoncé la semaine dernière un [bilan positif](#) pour la première année d'application de sa stratégie de sécurité routière 2020-2024. Dix millions ont été consacrés l'année dernière à l'aménagement de 11,9 km de nouveaux trottoirs, de quatre traverses piétonnes comme sur l'avenue de Salaberry et des cheminements scolaires pour 11 écoles primaires. La Ville a également fait l'annonce du [Flexibus](#), un service d'autobus sur demande qui desservira le périmètre d'urbanisation d'ici 2024. Pour terminer, la Base de plein air de Ste-Foy offrira jusqu'au 14 mars, en collaboration avec le Groupe Plein air faune, une activité familiale de [pêche blanche en famille](#).

M^{me} Dussault s'interroge sur le fait que les citoyens des arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de Charlesbourg ne peuvent participer aux séances de leur conseil respectif alors que les autres arrondissements le permettent. M^{me} Villeneuve, mentionne l'absence de public aux précédentes séances du conseil de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge qui se tenaient en présentiel. Les prochaines séances seront toutefois accessibles.

Concernant le tramway, M^{me} Villeneuve se dit contente de l'appui réitéré du conseil de quartier lors de sa dernière assemblée (résolution 20-01-02). Elle invite les gens à voir le projet sur le long terme. Des ajustements et des améliorations se feront au fil des ans comme cela se fait ailleurs. Elle comprend la résistance de certains citoyens particulièrement les riverains du tracé qui verront l'accès à leur propriété impacté par la présence du tramway.

Concernant la vision de la mobilité active, elle souhaite que le conseil de quartier participe à la consultation publique qui a cours présentement comme il l'a fait à plusieurs occasions dans le passé.

M^{me} Aubin-Horth demande si les panneaux de signalisation de 30 km/h seront installés dans le quartier en juin. M^{me} Villeneuve ne connaît pas les détails de l'application de la nouvelle signalisation. Il y aura beaucoup de panneaux à installer progressivement dans chacun des arrondissements. Elle fait remarquer que malgré la présence de panneaux installés depuis plusieurs années déjà dans Sillery, certains résidents de ce quartier ignorent encore que la vitesse maximale y est de 30 km/h.

5 Période de questions et commentaires du public

Rue Montreuil - Un citoyen demande si la rue Montreuil fera partie des zones à 30 km/h. La rue est large et les véhicules roulent vite malgré la présence d'enfants et d'écoliers. Il y aurait besoin de ralentir les automobilistes, par exemple en installant des bollards. M^{me} Villeneuve mentionne que toutes les limites de vitesse vont être modifiées et que les nouvelles règles vont être déployées arrondissement par arrondissement. Compte tenu que la route de l'Église sera à 40 ou 50 km/h, elle présume que la rue Montreuil devrait être à 30 km/h.

Avenue Fournier - Porte-parole d'une quarantaine de résidents du secteur, le citoyen remercie le conseil de quartier et les autres intervenants au dossier pour leurs représentations en faveur du déneigement de l'avenue Fournier qui a finalement porté fruit après plusieurs années de plaintes répétées. Le citoyen exprime toutefois son inquiétude à l'effet que la Ville n'ait pas une bonne idée du secteur sis à l'est de la route de l'Église, si on en juge par le cas de l'avenue Fournier. M^{me} Villeneuve fait valoir que la Ville se base sur des données démographiques et des statistiques mais qu'elles sont généralement déphasées de 4 ans. Elle reconnaît qu'il faut signaler à la Ville les problématiques particulières et parfois insister pour être entendu. Elle invite les citoyens à interpellier au besoin le conseiller de leur district.

Boisé de Rochebelle – La citoyenne qui s'est exprimée à la dernière assemblée à propos du Boisé de Rochebelle revient faire part de ses inquiétudes. Elle rappelle que les coupes d'arbres effectuées en 2019 et en 2020 n'étaient pas justifiées à son avis. Elle craint que les infrastructures qu'on planifie d'installer dans un proche avenir, comme une piste cyclable et le tramway, portent atteinte à la qualité et à l'intégrité du boisé. Elle demande l'aide du conseil de quartier

pour intervenir auprès de la Ville. M. Pelletier rappelle que le conseil a déjà pris deux résolutions pour la préservation du boisé et qu'il s'est opposé au passage d'une piste cyclable dans le boisé.

Projet Humanitii – La citoyenne poursuit en reprenant les arguments déjà exprimés à la dernière assemblée concernant le projet Humanitii et ses impacts sur le milieu social et la circulation : trop dense, trop haut, trop proche des ponts, trop haut de gamme, perte d'un parc, perte des arbres. M. Pelletier fait remarquer que le conseil se penchera sur le sujet au point suivant.

6 Suivi des dossiers

➤ **Projet Humanitii**

M. Pelletier a fait parvenir aux membres quelques réflexions sur le projet tel qu'il était convenu à la dernière assemblée. Il répète que tout ce qui a été dit ou écrit par le conseil concernant le projet du Phare s'applique intégralement au projet Humaniti à l'exception du pôle d'échange qui ne s'applique plus. Il déplore qu'il n'y ait pas eu, à l'instar du Phare, de consultations en amont, c'est-à-dire lors de l'élaboration du projet et qu'aucun comité pour mitiger l'impact des travaux sur le voisinage n'ait été mentionné.

Après un tour de table, le conseil reconnaît qu'il n'y a actuellement aucune prise pour se faire entendre ni du promoteur ni de la Ville. Le site fait l'objet d'une réglementation adoptée en 2018 et permettant la construction du Phare. La seule modification requise à celle-ci a été d'en retirer l'obligation pour le promoteur du projet Humaniti de construire un pôle d'échange et d'en assumer les coûts. Une [consultation publique](#) a été tenue sur cette modification en décembre dernier. Le projet ne fera l'objet d'aucune autre consultation de la part de la Ville.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de soumettre à la Ville une lettre exprimant leurs doléances par rapport au projet. Un projet de lettre sera préparé par M. Pelletier en collaboration avec M. Drouin et soumis à la prochaine assemblée.

➤ **Boisé et terrains de soccer Rochebelle**

Les terrains de soccer seraient relocalisés à proximité du boisé de Rochebelle. Aucun membre n'a d'information plus précise à ce sujet. M. Pelletier va faire des démarches pour obtenir des détails.

➤ **Résolution réseau vélos électriques**

M^{me} Aubin-Horth fait lecture de la résolution qu'elle a transmise aux membres du conseil concernant le nouveau [service de vélos électriques en libre-service](#) annoncé en décembre dernier par le Réseau de transport de la Capitale.

RÉSOLUTION 21-02-03

Concernant un appui au service de partage de vélos électriques du Réseau de transport de la Capitale et une invitation faite à la Ville de Québec de bonifier son réseau cyclable

CONSIDÉRANT l'annonce par le Réseau de transport de la Capitale du déploiement d'un service de vélopartage avec stations à Québec constitué de vélos à assistance électrique en libre-service ;

CONSIDÉRANT que le service sera présenté à la population en 2021 puis déployé dans différents secteurs de la ville dans les trois prochaines années pour atteindre 1 000 vélos sur 100 stations dès 2024 ;

CONSIDÉRANT que le réseau cyclable de la ville de Québec est encore formé de segments déconnectés ;

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Lapointe, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil d'administration du Conseil de quartier de St-Louis salue l'initiative du Réseau de transport de la Capitale (RTC) d'instaurer un service de vélopartage qui augmentera les options pour les citoyens et les visiteurs qui souhaitent se déplacer de façon active et respectueuse de l'environnement et invite la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds dédiés au déploiement de nouvelles portions du réseau cyclable, afin d'offrir un environnement sécuritaire et pratique à l'utilisation de ces vélos en libre-service.

➤ **Consultation sur la mobilité active**

La Ville a invité les conseils de quartier à faire part de leurs besoins en matière de mobilité active et à déposer le cas échéant un mémoire au plus tard le 31 mars prochain. Les questions qui intéressent plus particulièrement la Ville sont :

1. Y a-t-il des secteurs du quartier qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?
2. Y a-t-il des équipements publics (bibliothèque, centre de loisirs, parc, école, etc.) ou des générateurs de déplacements (entreprises, commerces, institutions, etc.) qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?
3. Qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour améliorer l'intermodalité dans le quartier ?
4. Y a-t-il des barrières importantes à la marche ou à la pratique du vélo comme modes de déplacement dans le quartier ?

M. Pelletier mentionne différentes problématiques qui ont déjà été identifiées ou qui sont mentionnées dans le [mémoire](#) que le conseil a déposé concernant la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. M. Pelletier propose de dresser un inventaire des problématiques en les ordonnant selon les quatre grands axes suggérés par la Ville. M. Drouin ajoute qu'il serait intéressant de faire une distinction entre l'été et l'hiver quant à l'accessibilité du quartier.

M. Pelletier invite les membres à remplir le tableau qu'il va leur transmettre, en recensant les problématiques connues dans leur environnement immédiat.

➤ **Participation citoyenne aux séances des conseils d'arrondissement**

Le sujet a été traité plus tôt. Les séances du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge seront accessibles en ligne à compter de mars prochain.

➤ **Assemblée générale**

L'assemblée générale aura lieu le 14 avril prochain sur la plateforme Zoom. Les postes en élection sont ceux de M^{me} Dussault et de M. Villeneuve, M. Desbiens et M. Drouin. Ceux et celles qui désirent poursuivre leurs activités au sein du conseil doivent déposer leur candidature et obtenir les appuis nécessaires. Toute personne intéressée peut également poser sa candidature. Un [formulaire](#) est disponible en ligne sur le site de la Ville pour poser sa candidature ou pour appuyer une candidature.

M^{me} Dussault suggère qu'une présentation soit faite lors de l'assemblée sur le projet de mobilisation sur la sécurité routière déposé par le conseil auprès de la Ville en novembre dernier. L'idée est retenue. L'information à savoir si le projet a été retenu ou non par la Ville doit venir sous peu.

➤ **Tableau des résolutions**

19-08-04 - La résolution relative au déneigement de la rue Fournier est close.
20-05-05 – Concernant la résolution relative à la sécurité des piétons dans le secteur du Marché public de Sainte-Foy, la Ville a fait savoir qu'il y aura un réaménagement de l'avenue Roland-Beaudin dans le cadre des travaux à réaliser dans ce secteur pour le Centre de glaces et pour le tramway.

7 Divers

• **Correspondance reçue**

- Lettre de la députée, M^{me} Joëlle Boutin.
- Résolution du conseil de quartier de Sillery demandant à la Ville le prolongement temporaire de la piste cyclable du boulevard Laurier jusque dans le Vieux-Québec. M. Pelletier invite les membres à en prendre connaissance et à revenir sur le sujet à la prochaine assemblée.

• **Secrétariat**

Aucun point n'est traité.

• **Trésorerie**

M. Pelletier mentionne que le solde du compte au 31 janvier est de 1 400,83 \$.

RÉSOLUTION 21-02-04

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 10 février 2021

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DUMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de

100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2021.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée aura lieu le 10 mars 2021.

M. Pierre Pelletier

Président

M^{me} Amélie Lapointe

Secrétaire